

Guide d'information de l'intervenant



Ce guide retrace les informations nécessaires à l'encaissement des CESU papiers.
Les règlements par Compte CESU électroniques sont en effet automatisés.

► Le CESU vous concerne...

Vous êtes Intervenant à domicile ou assistante maternelle agréée auprès d'un particulier-employeur, et celui-ci règle votre salaire en Chèque Emploi Service Universel.



► Deux types de CESU

Le CESU se présente sous forme de titre papier ou compte électronique.
Pour payer votre salaire net, votre employeur peut utiliser l'une ou l'autre forme de CESU.



Les **Chèques** sont des titres de paiement sécurisés dont vous pouvez obtenir le remboursement de 3 manières différentes. (cf. page 3)



Le **Compte CESU** permet d'effectuer le paiement de votre salaire par internet et de créditer votre compte bancaire automatiquement sous deux jours ouvrés (selon les délais bancaires).

Vous n'avez aucune démarche à effectuer

Votre employeur continue de vous déclarer auprès de l'URSSAF

Le CESU facilite votre quotidien !

Que ce soit pour encaisser les Chèques ou recevoir un virement par Compte CESU, vous devez être affilié.

L'affiliation est une obligation préalable pour être rémunéré, dès le premier paiement, qu'il soit effectué par Chèque ou virement par Compte CESU.

Cette démarche se fait auprès du Centre de Remboursement des CESU (CRCESU). Cette inscription est gratuite et définitive.

Vous obtenez alors un code NAN (Numéro d'Affiliation National), utile pour vous identifier.

Deux solutions pour vous affilier

- Soit en complétant directement le **formulaire sur le site internet** www.domiserve.com, « Votre Espace » puis espace intervenant (solution la plus rapide).

Une fois votre inscription validée, vous recevrez par mail ou par courrier, votre code NAN ainsi que des bordereaux spécifiques à utiliser afin de déposer les CESU à votre banque. Vous pourrez alors demander immédiatement le remboursement de vos CESU Domiserve.

- Soit en complétant le **formulaire d'affiliation (ci-joint en page 4)** en le retournant à l'adresse suivante :

**CR CESU
93738 BOBIGNY Cedex 9**

Informations utiles sur l'affiliation

Si vous êtes déjà affilié, inutile de recommencer ces démarches, vous pouvez utiliser votre code NAN pour l'inscription au site de Domiserve ou utiliser vos bordereaux habituels pour un dépôt en banque.

Si vous souhaitez recevoir une aide pour effectuer ces démarches, vous pouvez contacter l'assistance téléphonique de Domiserve au **0 810 55 55 55**.



Vous disposez librement de 3 modes d'encaissement.

- Via le **site internet de Domiserve** www.domiserve.com, rubrique Votre Espace Déclarer le numéro unique de sécurité au recto des CESU (cf. case à gratter) sur internet. Votre compte bancaire sera crédité dans un délai de 48 heures.

- Via le **CRCESU**

Envoyez par courrier vos CESU accompagnés d'un bordereau de remise, à l'adresse suivante : CRCESU 93738 BOBIGNY Cedex 9.

Un virement de l'intégralité du montant des Chèques sera ensuite effectué sur votre compte bancaire.

- Via **votre banque** : en déposant les CESU accompagnés d'un bordereau de remise et signés au dos, auprès de votre banque. Votre compte bancaire sera alors crédité à hauteur du montant des Chèques remis en banque.

Quel que soit le mode d'encaissement retenu, toutes vos démarches sont gratuites.



Les numéros de téléphone et adresses utiles

Si vous souhaitez plus d'informations sur le mode de fonctionnement des Chèques et Comptes CESU, vous pouvez contacter les services suivant en composant le :

Domiserve

0810 55 55 55

(n° azur, prix d'un appel local)

Site internet www.domiserve.com

Le Centre de Remboursement CESU

0892 680 662

(0.34 € TTC/min – France métropolitaine)

Site internet www.cr-cesu.fr

Le Centre National CESU / URSSAF

0820 86 85 84

(n° indigo 0.12 € TTC/min)

Site internet <http://www.cesu.urssaf.fr/cesweb/home.jsp>

Vous êtes employé par un particulier et souhaitez être payé en CESU Domiserve... Vous devez vous affilier !

En tant qu’employé d’un particulier, vous devez au préalable vous affilier au CR CESU (Centre de Remboursement des Titres). Pour cela, il vous suffit de renvoyer ce formulaire complété au CR CESU. Une fois affilié, vous pourrez être payé en Chèque Emploi Service Universel Domiserve, qui vous seront remboursés par le CR CESU.

- Votre employeur devra préalablement compléter et signer la première partie de ce document avant de vous le remettre.
- Après avoir pris connaissance des conditions générales d’affiliation, vous devez signer l’exemplaire à l’emplacement prévu à cet effet pour marquer votre accord.
- Vous devez par ailleurs compléter ce même exemplaire et le retourner au CR CESU, Service Affiliation – 93738 BOBIGNY CEDEX 9.
Vous devez impérativement joindre à votre envoi : un Relevé d’Identité Bancaire, pour les assistantes maternelles, et un justificatif de numéro d’affiliation.

Informations relatives aux Particuliers-Employeurs

Je soussigné (e) (PRENOM, NOM*).....
 Numéro de code CESU (1) * :.....
 atteste employer la personne désignée ci-dessous et m’acquitter des obligations légales en vigueur.
 Fait à Le -- / -- / ----

Signature de l’employeur

(1) Ce numéro figure sur le talon de vos CESU Domiserve

Informations relatives à l’Intervenant salarié

Melle Mme M
 NOM* :..... PRENOM*
 Date de naissance -- / -- / ----
 Adresse*.....
 Code Postal* :..... Ville* :.....
 Tél. fixe* : Tél. portable : E-mail :.....

Signature de l’intervenant

L’intervenant est-il une assistante maternelle* ?

Oui Non
 Si OUI, N° Agrément Assistante Maternelle :

Informations bancaires (Vous devez impérativement joindre un RIB)

Adresse de votre banque* :
 Code banque* :..... Code guichet* :.....
 N° de compte* :..... Clé RIB* :.....
 Fait à Le -- / -- / ----

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales d’affiliation (disponible sur le site du CRCESU) et les accepte. Je certifie sur l’honneur l’exactitude des informations portées sur les présentes conditions particulières d’affiliation au CR CESU.

* Informations obligatoires